

leaux.	800
Indemnité à l'arquebuse.	300

OFFICIERS MILITAIRES.

Au major, compris son logement (1)	5,434
A l'aide-major, inspecteur des pompes.	1,800
Logement.	500
A l'aide-major en second.	1,000
Logement.	300
Au garçon major.	800
Au contrôleur.	600
Au fourrier.	1,000
Pour la compagnie des portes.	5,716
Pour celle du guet.	10,000
Pour les arquebusiers.	10,000
Pour 4 sentinelles perpétuelles.	622
Pour les écuries de la maréchaussée.	500
Au commandant du bataillon des revues de Lyon, pour son logement.	400
Pour logement des officiers du régiment royal-artillerie	1,300
Loyer et entretien des corps-de-garde.	14,000
Loyer et entretien des bureaux aux ports et chantiers de la ville.	1,200

(1) Le major était M. Le Clerc de La Verpillière ; aides majors, MM. de La Richardie (de Besse), Descaches de Sainte-Croix.

La compagnie du guet était de 50 hommes. Elle fut créée en 1565 par édit de Charles IX, pour le bon ordre et la sûreté des citoyens. Le capitaine était M. Monlong, chevalier de Saint-Louis.

La compagnie des arquebusiers, pour la garde du consulat, était de 200 hommes, commandés par M. Rousset de Rumeysere.